

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt et unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 27 novembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 5 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 27 novembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOURET, Antonin Étudiant		X
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social		X
DUGAS, Alexandre Étudiant		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X (quitte à 11 h 05)	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives		X
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (arrive à 9 h 13)	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
PISANI, Stéphane Étudiant		X
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X	
ROBERT, Marie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales	X (absent de 10 h 55 à 11 h 10)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VACANT Chargé(e) de cours		

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉ

DURIVAGE, André
Professeur - Département des sciences administratives
Président du comité d'éthique de la recherche

X (9 h 25 à 9 h 45 - point 2)

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Comités d'éthique de la recherche désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux – Présentation du professeur André Durivage
- 3.- Modification des normes d'attribution des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création
- 4.- Émission de diplômes
- 5.- Émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 6.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2015-2016
- 7.- Modifications au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)
- 8.- Nomination d'un membre au comité d'habilitation
- 9.- Nomination d'un membre à la sous-commission des études
- 10.- Nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
- 11.- Nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle*
- 12.- Projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver au doctorat en relations industrielles (3296), à compter du trimestre d'hiver 2015
- 13.- Projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver de programmes en gestion de projet
- 14.- Modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en relations industrielles (4253, 4568, 4479, 7214, 7314)
- 15.- Contingentement des admissions à temps partiel au baccalauréat en psychoéducation (7815) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme
- 16.- Modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en enseignement au secondaire, concentration adaptation scolaire (1723)
- 17.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 18.- Projet d'ajustements aux programmes de baccalauréat en enseignement
- 19.- Projet d'ajout d'un critère aux exigences particulières relatives aux conditions d'admission au doctorat en relations industrielles (3296)
- 20.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychoéducation (7815)
- 21.- Modification des conditions d'admission de la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)

- 22.- Projet d'ouverture des admissions au doctorat en éducation (3666) au campus de Saint-Jérôme
- 23.- Projet de modifications du programme de baccalauréat en travail social (7798) et du certificat en travail social (4155)
- 24.- Projet d'ouverture des admissions à l'hiver 2015 au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
- 25.- Ouverture des admissions de la maîtrise en enseignement secondaire aux trimestres d'hiver, à partir de l'hiver 2015
- 26.- Nomination de deux (2) représentants des personnes chargées de cours à la sous-commission des études
- 27.- Période d'information et questions
- 28.- Prochaines réunions (spéciale : 9 décembre 2014 – régulière : 5 février 2015)
- 29.- Clôture de la séance

**Les points 2 et 3 sont traités après le point 6.*

2.- Comités d'éthique de la recherche désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux – Présentation du professeur André Durivage

Le président du comité d'éthique de la recherche, monsieur André Durivage, indique que des modifications au *Code civil du Québec (C.c.Q.)*, notamment à l'article 21, sont entrées en vigueur en juin 2013 et concernent l'éthique de la recherche. L'application de ces modifications a un impact sur l'évaluation des projets de recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité des participants mineurs et majeurs inaptes puisque seul un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné, tel que défini à l'article 21 (4) du C.c.Q., peut évaluer ces projets de recherche.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces modifications, le CER de l'UQO a effectué les démarches nécessaires, en août 2014, pour obtenir la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de pouvoir évaluer lui-même les demandes de certificats d'éthique de l'UQO concernant les personnes visées par l'article 21 pour éviter les délais et les coûts engendrés par des évaluations réalisées par des CER désignés externes.

Dans une lettre transmise le 23 octobre 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux accorde la désignation au CER de l'UQO pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2016, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux exigences liées à la désignation. Le conseil d'administration sera invité, le 8 décembre prochain, à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS. Une réponse devra être transmise d'ici le 15 janvier.

Suite à des questionnements soulevés par des membres, le président du comité d'éthique précise que des démarches ont été entreprises afin d'établir des ententes multicentres avec d'autres CER désignés, notamment ceux des centres jeunesse. Des ententes avec les CER du Cégep de l'Outaouais et de l'Université d'Ottawa sont aussi envisagées. Toutefois, dans l'intervalle, les demandes de certificats doivent être transmises aux comités d'éthique de tous les établissements concernés par les projets de recherche, notamment dans le cas des centres jeunesse. Des frais peuvent être exigés. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne par ailleurs l'existence d'une entente de paiement signée entre les universités et les centres jeunesse et il contactera à cet effet la directrice des centres jeunesse puisqu'il appert que certaines universités omettraient de payer malgré l'entente.

Bien que le CER relève du conseil d'administration et que c'est auprès de cette instance qu'il doit se rapporter, l'on convient qu'il serait opportun d'inviter plus

régulièrement le président du comité d'éthique à la commission des études. Monsieur Durivage se dit très ouvert à cette invitation. Ce dernier gardera le conseil d'administration informé de ses visites à la commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche complète les discussions en mentionnant que le travail se poursuit afin de peaufiner le processus permettant d'assurer la vérification de l'obtention d'un certificat d'éthique par les étudiants de cycles supérieurs pour qui c'est une condition à la diplomation. Les liens entre les divers acteurs impliqués, soit le registraire, le CER, les directeurs de recherche et les étudiants des cycles supérieurs, sont notamment en train d'être revus.

3.- **Modification des normes d'attribution des dérogations d'enseignement pour fins de recherche ou de création**

Le doyen de la recherche mentionne que la clause 10.13 de la convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO précise que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche accorde chaque année des dérogations d'enseignement aux fins de recherche ou de création, et ce, conformément à la politique préparée par la commission des études. Cette politique est décrite dans un document intitulé *Normes d'attribution des dérogations d'enseignement pour fins de recherche ou de création*.

À sa réunion du 22 mai 2014, le comité de la recherche et de la création a fait un retour sur le processus d'évaluation des demandes de 2014 en vue d'améliorer ce processus en 2015. Le comité recommande un projet de modification, dont les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Clarification du critère de qualité et des éléments à documenter;
- Attribution d'un dérogation par professeur;
- Avancée de la date de tombée au 15 janvier pour faciliter le processus.

Le Décanat de la gestion académique a été consulté durant l'été et les modifications proposées par le comité de la recherche et de la création ont été bien reçues.

Un membre estime que le processus d'attribution des dérogations est déficient. Il pointe notamment la qualification des membres qui composent le comité et le procédé selon lequel les dérogations seraient, à son avis, accordés à la faveur des agendas politisés des organismes subventionnaires. Il déplore que des quotas ne soient pas fixés par département puisque la convention collective des professeurs prévoit un certain nombre de dérogations. Il est invité à discuter de ce dernier point avec la table des relations de travail puisque cela concerne la convention collective. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise par ailleurs que des dérogations sont effectivement prévus à la convention collective, mais que leur attribution est régie par la politique concernant les *Normes d'attribution des dérogations d'enseignement aux fins de recherche ou de création*. La convention est respectée intégralement.

Le doyen de la recherche souligne que le comité, auquel siège un professeur en provenance de chaque secteur disciplinaire, a unanimement souligné la difficulté engendrée par l'évaluation de la qualité des dossiers présentés par les professeurs. Afin de pallier cette situation, le comité demande dorénavant aux professeurs de préciser la reconnaissance de leur travail par des pairs.

La reconnaissance de l'inventaire du financement présenté dans les dossiers est également commentée. Le doyen de la recherche précise que les membres du comité tiennent habituellement compte des différences entre les divers financements et ajoute que le comité permet dorénavant aux professeurs d'ajouter au formulaire d'autres informations pertinentes à la demande, dont des renseignements sur des projets de recherche financés à l'externe.

Le doyen de la recherche fait ressortir que tous les dossiers sont évalués selon les mêmes critères, mais que le comité tient compte de la variable quantitative dans le cas des jeunes professeurs.

Un membre souligne que la contribution des professeurs aux responsabilités administratives ne figure pas parmi les critères d'évaluation. Le doyen indique qu'une des lignes du formulaire concerne les autres dégagements prévus pour l'année de la demande, ce qui permet au comité de contextualiser la situation du professeur

L'emploi du mot « productivité » dans les *Normes d'attribution des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création* est questionné. Les termes « production » ou « contribution » sont suggérés pour le remplacer.

Suite à ces échanges et aux préoccupations soulevées, la commission des études exprime le souhait de reporter l'adoption des modifications proposées à une séance ultérieure de la commission lors de laquelle un projet révisé de modifications sera proposé et devra tenir compte des commentaires de la commission, notamment à l'égard de l'utilisation de mot « productivité » et de la possibilité d'ajouter un critère d'évaluation portant sur les responsabilités administratives.

Il est également suggéré qu'un bilan du programme d'attribution de normes de dégagement ainsi qu'un tableau identifiant les dégagements attribués par département au cours des 7-8 dernières années soient éventuellement présentés à la commission des études.

Le doyen de la recherche signale que le projet présenté n'étant pas adopté, le prochain processus d'attribution devra être effectué sur la base des normes actuelles puisqu'il doit démarrer le 1^{er} février prochain, soit avant la prochaine réunion de la commission.

4.- **Émission de diplômes**

Le doyen des études mentionne que conformément à l'article 115 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Vanessa Riendeau, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2410 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le doyen des études indique que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre une attestation d'études à l'étudiante dont le nom figure sur la liste présentée et qui a satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2411 concernant l'émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2015-2016**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2015-2016, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2015-2016 est fixé à 242.

Suite aux discussions qui se sont faites en lien avec la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2015-2016, est soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte des dossiers de développement de la programmation de l'UQO incluant les projets associés aux sciences naturelles et soutenus partiellement par le financement confirmé par le gouvernement du Québec en lien avec le projet ISFORT.

** Monsieur André Manseau se joint à la réunion (9 h 12).*

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2014-2015 :

Département de relations industrielles, Département d'études langagières, École multidisciplinaire de l'image, Département d'informatique et d'ingénierie

- aucun changement

Département des sciences administratives (+2)

- 1 poste transféré du secteur disciplinaire « opérations et information » au secteur disciplinaire « finance et économie » à Saint-Jérôme
- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « droit » à Gatineau
- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « opérations et information » à Gatineau

Département des sciences comptables

- modification des secteurs disciplinaires « comptabilité de gestion » par « comptabilité et contrôle de gestion », « certification et contrôle de gestion » par « certification »
- ajout du secteur disciplinaire « interdisciplinarité en sciences comptables »
- affectation du professeur Jacques Bertrand au secteur disciplinaire « comptabilité et contrôle de gestion »
- 1 poste transféré du secteur disciplinaire « comptabilité et contrôle de gestion » au secteur disciplinaire « fiscalité »
- 1 poste transféré du secteur disciplinaire « comptabilité et contrôle de gestion » au secteur disciplinaire « interdisciplinarité en sciences comptables »

Département des sciences de l'éducation (+1)

- modification du secteur disciplinaire « formation pratique et didactique » par les secteurs disciplinaires « formation pratique », « didactique des mathématiques », « didactique du français », « didactique des sciences humaines », « didactique des sciences et technologie » et « éducation préscolaire »
- modification du secteur disciplinaire « orthopédagogie » par le secteur disciplinaire « adaptation scolaire et orthodidactique »
- ajout du secteur disciplinaire « arts visuels et musique » et ajout d'un poste à Gatineau
- affectation de la professeure Mylène Leroux au secteur disciplinaire « formation pratique »
- affectation des professeurs Nathalie Anwandter-Cuellar et Jean-Claude Boyer au secteur disciplinaire « didactique des mathématiques »
- affectation des professeurs Judith Émery-Bruneau, Lizanne Lafontaine, Martine Peters et François Vincent au secteur disciplinaire « didactique du français »
- affectation des professeurs Vincent Boutonnet et Chantal Déry au secteur disciplinaire « didactique des sciences humaines »

- affectation de la professeure Sandrine Turcotte au secteur disciplinaire « didactique des sciences et technologie »
- affectation de la professeure Johanne April au secteur disciplinaire « éducation préscolaire »

Département de psychoéducation et de psychologie (+2)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychoéducation » à Saint-Jérôme
- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychologie » à Gatineau

Département des sciences infirmières (+2)

- ajout de deux postes au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière », dont un à Gatineau et un à Saint-Jérôme

Département de travail social (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « fondements sociologiques du travail et méthodologie de la recherche » à Saint-Jérôme

Département des sciences sociales (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « sciences économiques » à Gatineau
- affectation du professeur Thomas Collombat au secteur disciplinaire « sciences politiques »

Département des sciences naturelles (+2)

- ajout de deux postes intégrés au secteur disciplinaire « sciences naturelles » à Gatineau et affectation du professeur Christian Messier à un de ces postes.

En réponse à la question d'un membre, le recteur indique que les conséquences du projet de loi 15 sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des sociétés d'État et des organismes publics ne sont pas encore connues, mais seraient certes contraignantes pour les universités du réseau puisque ce projet, s'il était adopté, pourrait limiter les embauches. Il fait savoir que le président du Conseil du Trésor, Martin Coiteux, a jusqu'ici refusé la demande des recteurs de retirer les universités du réseau de ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2412 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

*** Les points 2 et 3 sont traités à ce moment de la réunion.**

Le président décrète une suspension de la séance, à 10 h 36. Il confirme la reprise des travaux à 10 h 44.

7.- Modifications au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)

Le doyen de la recherche mentionne que la commission des études est responsable de la détermination des programmes du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC). La dernière modification approuvée par la commission des études était en décembre 2010 et concernait le programme visant à soutenir la présentation de communications de recherche (286-CE-2101).

Le comité de la recherche et de la création a étudié le programme *Soutien aux équipes* et suggère des modifications à ce programme, tout en tenant compte de la création proposée d'un nouveau programme pour le développement de centres et d'institut de recherche. Les modifications proposées visent à offrir un soutien progressif au démarrage et au développement d'équipes de recherche, avec le volet équipe, ainsi qu'un nouveau programme visant à créer des centres et des instituts de recherche qui constituent des structures établies et durables.

Le nouveau descriptif du programme *Soutien aux équipes proposé* ainsi que le descriptif proposé pour le nouveau programme *Développement de centres et d'instituts de recherche* ont reçu un avis favorable du comité de la recherche et de la création à sa réunion du 7 novembre 2014.

Un membre souligne la difficulté de former une équipe de recherche au début d'un projet et questionne l'augmentation des points attribués au critère de sélection *Formation à la recherche* qui accorde une plus-value aux activités de l'équipe si celle-ci comportent des étudiants et stagiaires postdoctoraux. Le doyen souligne que seule la pondération a été modifiée afin de rehausser l'importance de la formation et que le libellé est inchangé.

**Monsieur Jean-François Simard quitte la séance (10 h 55).*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2413 concernant les modifications au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination d'un membre au comité d'habilitation

Le doyen des études rappelle que le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, le « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisées dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confie à la commission des études, lors de l'adoption du cadre institutionnel, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation.

Le comité d'habilitation est composé du doyen des études et du doyen de la recherche qui sont des membres d'office ainsi que de cinq (5) professeurs :

- Stéphane Bouchard (11/02/2011-10/02/2014);
- Lizanne Lafontaine (11/10/2013-10/10/2016);
- Catherine Lanaris (11/02/2011-10/02/2014);
- Charmain Lévy (11/10/2013-10/10/2016);
- Un siège est vacant.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Étant donné l'absence de candidature lors du premier appel, le secrétaire général a procédé à un deuxième appel de candidatures auprès des professeurs, entre le 20 octobre et le 6 novembre 2014, ainsi qu'à un rappel au même effet le 4 novembre 2014.

- Monsieur Stéphane Bouchard, qui a vu son mandat prendre fin le 10 février 2014, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat

La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation, sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le secrétaire général procédera à un troisième appel de candidatures afin de pourvoir les sièges vacants.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2414 concernant la nomination d'un membre au comité d'habilitation; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Nomination d'un membre à la sous-commission des études**

Le doyen des études indique que la sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

Sept (7) professeurs

- Robert Bilterys (14/10/2014-13/10/2017);
- Louise Briand (11/10*2013-10/10/2016);
- David Lefrançois (22/10/2012-21/10/2015);
- Charmain Lévy (11/10/2013-10/10/2016);
- Renée Michaud (14/10/2014-13/10/2017);
- Martine Peters (11/10/2013-10/10/2016);
- Un siège est vacant.

Deux (2) représentants des chargés de cours

- René Bédard (11/02/2011-10/02/2014)
- Luce Gilbert (14/10/2011-13/10/2014)

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 20 octobre 2014, et lors d'un rappel le 4 novembre 2014, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un (1) professeur à la sous-commission des études, et ce, afin de pourvoir le siège vacant.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une candidature.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du *Règlement de régie interne*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2415 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat**

Le doyen des études mentionne que faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études, le 14 mars 2013, il est prévu, parmi les sept personnes devant y siéger, qu'une personne chargée de cours soit nommée à ce comité.

Le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat est composé des huit (8) membres suivants :

- Le doyen des études, président
- Deux (2) professeurs
 - André Moreau (01/05/2013-30/04/2015)
 - Martine Peters (01/05/2013-30/04/2015)

- Un étudiant
 - Hervé Nyamé (30/05/2013-29/05/2015)
- La conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique
 - Martine de Grandpré
- Un cadre du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche désigné par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
 - Liette Faubert, directrice adjointe du soutien aux études, campus de Saint-Jérôme
- Un représentant du Service de la bibliothèque
 - Emanuela Chiriac (30/06/2014-29/06/2016)
- Un représentant des chargés de cours
 - Vacant (Renée Michaud a perdu qualité le 25 août 2014)

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a recommandé, le 30 octobre 2014, madame Tina De Luca pour siéger au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

Les mandats des membres sont d'une durée de deux (2) ans.

La commission des études, sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2416 concernant la nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat; laquelle est jointe en appendice.

11.- Nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle

Le doyen des études mentionne que la commission est invitée à nommer un professeur appelé à siéger au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle*. Il s'agit d'un comité formé et présidé par le doyen des études et dont le mandat consiste à entendre les étudiants qui se croient lésés par les restrictions auxquelles ils sont assujettis concernant la poursuite de leurs études.

Ledit comité d'appel est composé, outre le doyen des études qui le préside, d'un professeur nommé par la commission des études et d'un étudiant nommé par l'Association générale des étudiants.

Le doyen des études suggère la candidature de madame Sylvie Fontaine, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2417 concernant la nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver au doctorat en relations industrielles (3296), à compter du trimestre d'hiver 2015

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver au doctorat en relations industrielles, à compter du trimestre d'hiver 2015.

Ce projet donne suite à la résolution du comité de programme de troisième cycle en relations industrielles à l'effet de suspendre les admissions au doctorat en relations industrielles aux trimestres d'hiver.

Cette résolution du comité fait suite à la décision du Comité de programme de l'Université Laval, université d'attache du programme de troisième cycle en relations industrielles, de suspendre les admissions aux trimestres d'hiver au doctorat en relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2418 concernant la suspension des admissions au doctorat en relations industrielles (3296) aux trimestres d'hiver, à compter du trimestre d'hiver 2015; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver de programmes en gestion de projet

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver des programmes en gestion de projet suivants : la maîtrise en gestion de projet (mémoire-3153), (version multilingue-3253), (mémoire version multilingue-3207), (cheminement coopératif-3248), le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (version multilingue-0747), le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de projet (version multilingue-3238), à compter du trimestre d'hiver 2016.

Ce projet donne suite à la résolution du comité de programme de deuxième cycle en gestion de projet au département des sciences administratives à l'effet de suspendre les admissions aux trimestres d'hiver des programmes en gestion de projet.

Cette résolution du comité repose sur les considérations suivantes : le nombre limité des admissions à ces programmes de deuxième cycle en gestion de projet aux trimestres d'hiver ainsi que sur le besoin de constituer des cohortes plus volumineuses à la maîtrise en gestion de projet (cheminement coopératif).

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2419 concernant la suspension des admissions aux trimestres d'hiver de programmes en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

**Madame Isabelle Jobin quitte la séance (11 h).*

14.- Modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en relations industrielles (4253, 4568, 4479, 7214, 7314)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de modification des conditions d'admission adoptée par le conseil de module des relations industrielles.

Dans l'optique d'uniformiser les conditions d'admission des programmes relevant du module, le conseil de module des relations industrielles propose des modifications aux conditions d'admission du certificat en santé et sécurité au travail (4253), du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568), du certificat en psychologie du travail et des organisations (4479) et du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7214, 7314).

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2420 concernant la modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en relations industrielles (4253, 4568, 4479, 7214, 7314); laquelle est jointe en appendice.

15.- Contingentement des admissions à temps partiel au baccalauréat en psychoéducation (7815) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de continger les admissions à temps partiel aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme.

Le module de la psychoéducation souhaite limiter l'offre d'admission à temps partiel à 5 étudiants par campus pour les motifs suivants :

- plusieurs étudiants, pour augmenter leurs possibilités d'admission, utilisent le régime d'admission à temps partiel et s'inscrivent par la suite à temps complet, compte tenu du contingentement des admissions à temps complet et du nombre très élevé de candidats à l'admission;
- les difficultés d'accompagner adéquatement dans leur cheminement et dans les milieux de stage les étudiants admis à temps partiel.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2421 concernant le contingentement des admissions à temps partiel au baccalauréat en psychoéducation (7815) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

**Monsieur Shawn Goodman quitte la séance (11 h 05).*

16.- Modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en enseignement au secondaire, concentration adaptation scolaire (1723)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de modification des conditions d'admission adoptée par le Comité de programme de deuxième cycle en enseignement secondaire.

Le programme de maîtrise en enseignement secondaire, concentration adaptation scolaire (1723) pourrait accroître ses effectifs étudiants en acceptant provisoirement les candidats sans lien d'emploi avec un établissement d'enseignement secondaire ou aux adultes au moment de soumettre leur demande d'admission. En effet, un certain nombre de personnes sont intéressées par le programme, mais ne remplissent pas cette condition à ce moment-là. La proposition consiste à modifier les conditions d'admissions afin de permettre les admissions conditionnelles à la divulgation par l'étudiant du lien d'emploi avant le deuxième trimestre.

Après délibérations, sur proposition de madame Vanessa Riendeau, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2422 concernant la modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en enseignement au secondaire, concentration adaptation scolaire (1723); laquelle est jointe en appendice.

17.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle suivant : maîtrise en éducation, maîtrise en sciences infirmières, maîtrise en travail social, maîtrise en biologie, maîtrise en études langagières, maîtrise en relations industrielles, maîtrise en muséologie et pratiques des arts ainsi qu'au doctorat en psychologie.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 20 novembre 2014.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2423 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet d'ajustements aux programmes de baccalauréat en enseignement

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet d'ajustements aux programmes de baccalauréat en enseignement.

Le projet présente les ajustements qui ont été apportés aux programmes de baccalauréat en enseignement suite au dépôt du rapport de modification des programmes approuvés par la commission des études en juin 2014 (résolution 318-CE-2390). Les ajustements consistent essentiellement à assurer une uniformité et cohérence dans l'ensemble des modifications apportées aux programmes. S'ajoutent à cela deux modifications de cours (*ADSSSDA3 Organisation de l'éducation au Québec* et *FRXXXX Littératures contemporaines de la francophonie*) et l'ajout d'un nouveau cours (*PEDXXX3 Stage en enseignement hors Québec*) à la liste des cours optionnels ou d'enrichissement, selon le profil de l'étudiant(e).

**Monsieur Jean-François Simard réintègre la séance (11 h 10).*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2424 concernant le projet d'ajustements aux programmes de baccalauréat en enseignement; laquelle est jointe en appendice.

19.- Projet d'ajout d'un critère aux exigences particulières relatives aux conditions d'admission au doctorat en relations industrielles (3296)

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de procéder à l'ajout d'un critère aux exigences particulières relatives aux conditions d'admission au doctorat en relations industrielles (3296).

Ce projet donne suite à la résolution du comité de programme de troisième cycle en relations industrielles à l'effet de procéder à l'ajout d'une exigence particulière aux conditions d'admission au doctorat en relations industrielles (3296), soit celle de rendre obligatoire pour l'étudiant, l'identification d'un directeur de recherche dûment habileté afin de s'assurer de la disponibilité d'un directeur de recherche et d'un encadrement adéquat en recherche lors de ses études doctorales.

À l'intention d'un membre, le processus d'identification du directeur de recherche est expliqué.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2425 concernant l'ajout d'un critère aux exigences particulières relatives aux conditions d'admission au doctorat en relations industrielles (3296); laquelle est jointe en appendice.

20.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychoéducation (7815)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de modification des conditions d'admission adoptée par le conseil de module de la psychoéducation.

Dans le contexte où la cote R minimale est généralement de 24 dans les programmes en psychoéducation des autres universités pour l'admission « base collégiale », où un nombre élevé de candidats à l'admission « base universitaire » ont une moyenne cumulative très faible, où les dossiers d'admission soumis par les candidats « base adulte » sont souvent incomplets, où le baccalauréat constitue la première étape menant au titre professionnel et où le nombre de demandes d'admission dépasse largement la capacité d'accueil; le module souhaite rehausser les exigences pour l'admission au baccalauréat en psychoéducation (7815).

Un membre précise que cette modification vient en fait officialiser une pratique puisque les dossiers reçus font déjà état de cotes R de 24 et plus.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2426 concernant la modification des conditions d'admission du baccalauréat en psychoéducation (7815); laquelle est jointe en appendice.

21.- Modification des conditions d'admission de la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet de modification des conditions d'admission adoptée par le comité de programmes de deuxième cycle en psychoéducation.

En vertu des exigences de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ), le diplôme de maîtrise est requis pour être reconnu par l'Ordre à titre de psychoéducateur. Conséquemment, il est attendu que le programme de maîtrise desserve prioritairement les étudiants provenant du baccalauréat en psychoéducation.

Ainsi, dans le contexte où le nombre de candidats à l'admission sur la base du baccalauréat en psychoéducation est suffisant pour atteindre le contingentement annuel, et ce, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, le comité de programme souhaite retirer l'admission aux disciplines connexes pour le programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878).

De plus, le programme de maîtrise est un programme conjoint de trois constituantes du réseau UQ (UQTR, UQO, UQAT). Les conditions d'admissions sont conséquemment les mêmes dans tous les établissements. Ainsi, le nombre d'années d'expérience minimal pour l'admission base adulte est de dix ans plutôt que douze ans comme stipulé au régime des études de cycles supérieurs de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2427 concernant la modification des conditions d'admission de la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878); laquelle est jointe en appendice.

22.- Projet d'ouverture des admissions au doctorat en éducation (3666) au campus de Saint-Jérôme

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet d'ouverture des admissions au doctorat en éducation (3666) au campus de Saint-Jérôme.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les professeurs et par certains étudiants, il est proposé d'offrir le doctorat en éducation, programme offert par l'UQAM en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR et l'UQO, au campus de Saint-Jérôme, à compter de l'automne 2015.

Le programme, déjà implanté à Gatineau, accueille présentement des étudiants de la région des Laurentides. Davantage, les cours du programme se donnent essentiellement à l'UQAM ou sinon via visioconférence, et finalement, la mise en œuvre du programme sera facilitée par la capacité d'encadrement de même que la volonté des professeurs de Saint-Jérôme d'accueillir des étudiants doctorants au sein de leurs équipes de recherche.

L'assemblée départementale des sciences de l'éducation, de même que le comité de programme, ont donné un avis favorable face au projet d'ouverture des admissions à Saint-Jérôme.

Suite à la manifestation de l'intérêt et de l'enthousiasme d'un membre d'offrir des cours au campus de Saint-Jérôme, l'on discute du processus entourant le développement des programmes au sein des divers campus de l'UQO.

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invitent les professeurs intéressés à offrir des activités à Saint-Jérôme à en informer le Décanat de la gestion académique, mais soulignent qu'il importe que les départements expriment le

souhait de mettre en place des programmes au sein de ce campus encore en développement.

Les difficultés de concertation et de communication entre les modules et les départements relativement au processus de mise en œuvre des programmes d'études sont évoquées. L'on convient que le développement des programmes au sein des divers campus impliquera une réflexion stratégique et approfondie afin d'élaborer une structure adaptée à l'unicité de l'UQO. La prochaine planification stratégique permettra de travailler sur ce chantier.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2428 concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat en éducation (3666) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

23.- Projet de modifications du programme de baccalauréat en travail social (7798) et du certificat en travail social (4155)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en travail social (7798) et du certificat en travail social (4155).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ces programmes qui a pris fin en juin 2010. Lors de sa réunion du 3 juin 2010, la commission des études a reçu le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798) et a invité le module de travail social à donner suite aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation (283-CE-2050).

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 5 novembre 2014, a formulé un avis favorable quant au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2429 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en travail social (7798) et du certificat en travail social (4155); laquelle est jointe en appendice.

24.- Projet d'ouverture des admissions à l'hiver 2015 au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet d'ouverture des admissions à l'hiver 2015 au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

Suite à l'ouverture des admissions au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 avril 2014 (375-CA-5708), le module des sciences de l'administration souhaite permettre, exceptionnellement à l'hiver 2015, l'ouverture des admissions au programme afin d'accueillir de nouveaux étudiants qui, à l'automne 2015, rejoindront dans leur cheminement la cohorte admise à l'automne 2014.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2430 concernant le projet d'ouverture des admissions à l'hiver 2015 au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

25.- Ouverture des admissions de la maîtrise en enseignement secondaire aux trimestres d'hiver, à partir de l'hiver 2015

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet d'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver adopté par le Comité de programme de deuxième cycle en enseignement secondaire.

Les trois concentrations de la maîtrise en enseignement secondaire (1723, 1721 et 1722) pourraient accroître leurs effectifs étudiants en ouvrant les admissions aux trimestres d'hiver, particulièrement si les conditions d'admission de la concentration adaptation scolaire (1723) sont modifiées pour accepter provisoirement les candidats sans lien d'emploi avec un établissement d'enseignement secondaire ou aux adultes.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2431 concernant l'ouverture des admissions de la maîtrise en enseignement secondaire aux trimestres d'hiver, à partir de l'hiver 2015; laquelle est jointe en appendice.

26.- Nomination de deux (2) représentants des personnes chargées de cours à la sous-commission des études

Le doyen des études mentionne que le secrétaire général et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe le 14 novembre 2014, pour la tenue d'une assemblée des chargés de cours afin de désigner deux personnes chargées de cours à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin des mandats de madame Luce Gilbert et de monsieur René Bédard. Les personnes présentes à la réunion tenue le 14 novembre 2014 ont désigné madame Luce Gilbert et monsieur Charles-Antoine Bachand, à titre de représentants des personnes chargées de cours à cette instance.

La sous-commission des études est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

Sept (7) professeurs

- Robert Bilterys (14/10/2014-13/10/2017);
- Louise Briand (11/10/2013-10/10/2016);
- David Lefrançois (22/10/2012-21/10/2015);
- Charmain Lévy (11/10/2013-10/10/2016);
- Renée Michaud (14/10/2014-13/10/2017);
- Martine Peters (11/10/2013-10/10/2016);
- Un siège est vacant.

Deux (2) représentants des chargés de cours

- René Bédard (11/02/2011-10/02/2014)
- Luce Gilbert (14/10/2011-13/10/2014)

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du *Règlement de régie interne*), est invitée à nommer deux (2) membres à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CE-2432 concernant la nomination de deux représentants des personnes chargés de cours à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

27.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que le comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*, doyen des études et doyen de la recherche devrait être en mesure de présenter un projet en février. Monsieur Jean-François Simard fait connaître son intérêt à prendre part aux travaux du comité en remplacement de madame

Annie Devault qui a démissionné le 9 octobre dernier. Les membres conviennent qu'une résolution à l'effet de nommer monsieur Simard à ce comité, de façon rétroactive, sera présentée pour adoption lors de la réunion de la commission des études du 5 février 2015.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche porte également à l'attention des membres que les travaux du comité sur la qualité de l'enseignement progressent significativement de même que ceux du comité chargé de la révision du *Régime des études de cycles supérieurs*. Dans ce dernier cas, une étude article par article est en cours. Le projet sera soumis à la consultation des professeurs lorsqu'il sera complété.

28.- Prochaines réunions (spéciale : 9 décembre 2014 – régulière : 5 février 2015)

La prochaine réunion (spéciale) aura lieu le mardi 9 décembre 2014 à 12 h et la prochaine réunion régulière aura lieu le jeudi 5 février 2015.

**Monsieur Denis Harrisson quitte la séance (11 h 45).*

29.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Philion, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 50.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy

Note : Monsieur Denis Harrisson assume le rectorat et la présidence de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais depuis le 30 janvier 2015.